

DÉPOSE D'ÉCLAIRAGE PUBLIC À COUTANCES

LE DÉPARTEMENT AGIT POUR SON ENVIRONNEMENT ET LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Lors de la première quinzaine d'octobre et pour une durée prévisible de deux semaines, le Département va procéder à la dépose de candélabres départementaux sur la commune de Coutances. Les dernières études portant sur l'efficacité en matière de sécurité routière ou les incidences en matières environnementales de tels équipements, ont posé la question de leur utilité sur certains sites. Le Département, après avoir consulté la mairie de Coutances qui a donné son accord, procèdera à la dépose d'éclairage public sur deux sites.

CONTEXTE

Dans les années 90, le Département de la Manche a équipé certains secteurs de son réseau routier départemental d'éclairage public afin d'en améliorer le confort et la sécurité. Toutefois, les études menées sur la question depuis lors n'ont pas montré l'efficacité d'un tel éclairage notamment en milieu rural. C'est le cas également sur les giratoires où l'éclairage est généralement inutile hors agglomération : les données montrent en effet qu'il n'y a pas plus d'accidents sur les giratoires non éclairés que sur les giratoires qui le sont. Au contraire, l'éclairage peut même avoir un effet néfaste, induisant notamment une hausse des vitesses constatées.

Depuis 2018, le Département mène une réflexion basée sur des critères de sécurité et environnementaux afin d'évaluer l'utilité des éclairages et de l'optimiser en le limitant aux zones pour lesquelles il s'avère indispensable. Des déposes ont déjà été réalisées par exemple sur les communes de La Hague (RD 901), Saint-Lô (RD 900 et 972), La Haye (giratoire nord et ouest), La Colombe (RD 999), Sourdeval (RD 977).

EXPLICATIONS

- **Sécurité** : Implantés trop près de la chaussée, les candélabres représentent des obstacles potentiellement mortels en cas de choc. 80 % des personnes tuées en

heurtant un obstacle le sont à cause d'obstacles situés à moins de 4m du bord de chaussée. Leur suppression peut donc contribuer à réduire la gravité des accidents.

- **Consommation** : L'éclairage public représente 12% de la consommation électrique française, jusqu'à 40% de la facture électrique des communes. Réduire la consommation d'énergie fait partie des enjeux de demain.
- **Environnement** : L'éclairage a une incidence non négligeable sur l'environnement. Parmi eux : abaissement des populations d'insectes attirés par la lumière, provoquant une diminution des ressources alimentaires des oiseaux insectivores ; diminution des pollinisateurs ; perturbation des migrations nocturnes d'oiseaux et pollution lumineuse.

COUTANCES

En accord avec la Mairie de Coutances, le Département va procéder lors de la première quinzaine d'octobre, à la suppression de 12 candélabres autour du giratoire de l'Europe (situé sur la RD 44 à proximité de la ZA Délassé) et 8 autres au niveau du carrefour dénivelé RD 2 / RD 971 (Voir plans). Le coût de l'opération confiée à l'entreprise Bouygues énergies et services représente 6 000 €.

